

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_109 - OBJET : Contrat de maintenance avec ARG Solutions

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE la décision du Maire 2019_138 par laquelle un contrat de maintenance a été établi suite à la numérisation des plans du cimetière, il y a lieu de renouveler ce contrat de maintenance.

DECIDE de passer un contrat de maintenance avec ARG Solutions – 120 rue Jean Dausset – Agroparc – Technicité n°8 - 84140 AVIGNON, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un coût annuel hors taxes de 599,60 € soit 719,52€ TTC.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 28 décembre 2023.

POUR LE MAIRE:
le 1^{er} Adjoint

Le Maire,

Olivier GUIROU

